

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 juillet 2016

Date de convocation : 1 juillet 2016
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents: 39 Votants : 41

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 13/07/16 au 13/08/16
- la notification faite le 13/08/2016

L'an deux mille seize le 7 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la salle des fêtes de Percy-en-Normandie, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Myriam BARBE, Régis BARBIER, Daniel BIDE, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Françoise CAHU, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Roland GUAINE, Didier GUILBERT, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Thierry POIRIER, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés : Ludovic BLIN, Philippe BAS, Marc BRIENS, Christophe CHAUMONT, Gilbert FONTENAY, Stéphane HARIVEL, Régis HEREL, Michel LEBEDEL, Yves LECOURT, Frédéric LEMONNIER, Denis LEPAGE, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Monique NEHOU, Stéphane PRIMOS, Pascal RENOUF

Etait absent représenté : Néant

Procurations :

- Marc BRIENS donne procuration à Daniel BIDE
- Frédéric LEMONNIER donne procuration à Thierry POIRIER

VIE INSTITUTIONNELLE**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Daniel LEBOUVIER, désigné conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la plénière de 2 juin 2016.

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 2 juin 2016.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu de la plénière du 2 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITÉS ET SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ**Délibération n°083-2016 Tarification des badges de la maison des services**

Rapporteur : *Françoise MAUDUIT*

Villedieu Intercom suite à une concertation avec les professionnels de santé du pôle de santé a mis à disposition un parking situé en face de l'entrée de la maison des services. Il est équipé d'une barrière télécommandée. Les professionnels de santé en ayant l'utilisation se sont vus remettre un badge pour actionner la barrière.

En cas de perte, de dégradation du badge, un nouveau leur sera facturé pour la somme de :

Badge parking : 40 €

Badge accès bâtiment : 7,50 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** la tarification à appliquer pour tout nouveau badge supplémentaire demandé tel que décrit ci-dessus,
- **Autorise** le président ou la vice-présidente en charge des solidarités à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

JEUNESSE, VIE CULTURELLE ET SPORTIVE**Délibération n°084-2016****Centre aquatique : tarification des activités ponctuelles***Rapporteur : Françoise MAUDUIT*

Madame la vice-présidente en charge de la commission vie sportive informe l'assemblée que la commission propose une nouvelle tarification pour des activités spécifiques, diverses et variées. Elles peuvent avoir lieu ponctuellement, pendant les différentes périodes des vacances scolaires et occasionnellement sur certains créneaux horaires, tout au long de l'année. Actuellement il n'existe pas de tarif spécifique, le tarif appliqué pour la location d'aqua bikes semble être adapté pour ces nouvelles activités.

- Un tarif de 4€ pour une séance dirigée associé à une entrée.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** la création d'un tarif de 4 € associé à une entrée pour toute activité ponctuelle

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME
--

Délibération n°085-2016	Installation d'un artisan d'art
--------------------------------	--

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Vu, la délibération n°028-2016 du 24 mars 2016,

Madame la vice-présidente en charge du tourisme informe l'assemblée d'une demande d'aide à l'installation suite à la mise en place de cette politique votée par délibération n°028-2016 du 24 mars dernier.

Il s'agit de Madame Coralie DUBIEZ, fabricante de bijoux en bois, qui souhaite s'installer au 18 rue Carnot à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, pas de porte dont le propriétaire est Monsieur Bourdon. L'atelier de fabrication se trouverait derrière la boutique et elle a donné son accord pour ouvrir son atelier de fabrication et ouvrir également sa boutique le dimanche. Elle remplit donc les conditions pour bénéficier de cette aide à l'installation

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Accorde** une aide à l'installation aux artisans d'art à madame Coralie DUBIEZ selon les conditions de la délibération n°028-2016 du 24 mars 2016
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier
- **Autorise** le Président à signer tous les futurs documents nécessaires à l'application de cette politique d'aide à l'installation des artisans d'art.

Délibération n° 086-2016	Nomination d'un représentant au sein de la SEM Imagine et souscription au capital
---------------------------------	--

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1524-1 et suivants,

Vu, les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce,

Vu, les délibérations du conseil communautaire n° 182-2014 du 2 octobre 2014, 90-2015 du 11 juin 2015, et 067-2016 du 2 juin 2016

Par délibération n° 90-2015 du 11 juin 2015 le conseil communautaire a approuvé l'entrée au capital de la SEM Imagine par Villedieu Intercom à hauteur de 600€, souscription maximale compte tenu des limites de répartition des capitaux publics et privés au sein de ces sociétés, pour lui permettre de verser 99 400€, issus des droits de mutation de la vente des bâtiments d'AIM à la SEM IMAGINE en 2014, sur le compte courant de la SEM qui mettrait à disposition la somme sous forme d'avance à AIM GROUP (la SEM IMAGINE étant actionnaire de cette entreprise).

Ensuite par délibération n°148-2015 du 17 décembre 2015 il vous avait été proposé de privilégier un versement direct des 100 000€ à l'entreprise AIM GROUP sous réserve que cette opération soit conforme au régime des aides publiques aux entreprises.

Toutefois, il n'est pas possible de verser cette somme directement à l'entreprise AIM GROUP sans porter atteinte au régime des aides publiques aux entreprises. Il a donc été décidé de revenir à la première solution et la SEM IMAGINE a été sollicitée en ce sens.

Le conseil d'administration de la SEM a décidé, pour acter l'entrée au capital de Villedieu Intercom, que le Conseil Départemental et la Région cède chacun l'équivalent de 300€ d'actions à Villedieu Intercom.

Il vous est proposé en conséquence de valider le rachat de 300€ d'actions de la SEM IMAGINE au Département, de 300€ d'actions de la SEM IMAGINE à la Région et de verser les 99 400€ sur le compte courant de la SEM.

Afin de représenter Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM il vous est proposé de désigner M Charly VARIN, Président de Villedieu Intercom.

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **D'autoriser** le rachat de 300 € d'actions de la SEM Imagine au département
- **D'autoriser** le rachat de 300 € d'actions de la SEM Imagine à la région
- **De désigner** Charly VARIN, représentant de Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM Imagine
- **De valider** l'ordre de mouvement joint à la présente délibération
- **D'autoriser** le Président à signer l'ordre de mouvement, l'imprimé Cerfa 2759 servant à l'enregistrement des cessions de titres non constatées dans un acte et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier
- **De payer** les droits d'enregistrement relatif à cette opération s'élevant à 25€.

Délibération n°087-2016 Convention de mise à disposition des panneaux RIS de la ville de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

Rapporteur : Dominique ZALINSKI

Villedieu Intercom travaille sur la mise à jour des panneaux relais information service (RIS) implantés sur les communes du territoire.

La commune nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny propose, pour permettre la réalisation de l'opération, de conventionner afin de mettre à disposition ses panneaux.

Le projet de convention est annexé à ce dossier.

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **D'autoriser** le Président à signer avec la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny la convention de mise à disposition des 2 panneaux RIS implantés sur le territoire communal afin de prendre en charge leur mise à jour selon le projet ci-joint annexé.
- **Précise** qu'à l'article 2 du projet de convention, il faut entendre par événements locaux, les événements se déroulant sur le territoire de la commune nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

ENVIRONNEMENT, TRAVAUX & COMMANDE PUBLIQUE

RESSOURCES ET APPUI AUX COMMUNES

Délibération n°088-2016 Subvention pour le registre des cancers de La Manche

Rapporteur : Charly VARIN

Une subvention de 300 € est demandée par cette association. Monsieur le Président précise qu'un tel accompagnement est pertinent au vu des 2 lignes THT qui traversent notre territoire, afin d'inscrire notre territoire dans les études menées.

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Autorise** le versement d'une subvention de 300 € à cette association.

Information sur le contrat de territoire

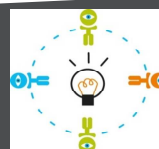
Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune délibération ne sera prise ce soir car toutes les fiches projets n'ont pas reçu l'avis des services du Département. Ce délai supplémentaire permet également de déposer de nouveau dossier qui seront étudié en cours d'été pour une présentation définitive lors de la plénière du 22 septembre prochain.

LA STRATEGIE DU TERRITOIRE: *les axes de développement prioritaires*

- Bâtir un développement économique ambitieux, tourné vers l'avenir

- Conforter une dynamique de services publics de proximité

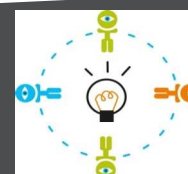


Axe 1 : Bâtir un développement économique ambitieux, tourné vers l'avenir

Thème	Action	Maître d'ouvrage	Coût projet	Aide CD50	Avis du CD
Économie	Chargé de mission « métiers d'art »	CDC	120 000 €	60 000€	Avis favorable
Économie	Boutique en ligne d'artisanat d'art	CDC	25 000 €	6 750 €	Avis favorable
Tourisme	Modernisation de l'offre et de l'équipement touristique du territoire – Création de parcours touristiques sur le territoire	CDC	135 000 €	36 450 €	Avis favorable
Tourisme	Modernisation de l'offre et de l'équipement touristique du territoire – Création d'un contenu scientifique	CDC	En cours d'instruction		
Tourisme	Signalétique urbaine, péri-urbaine et touristique à Villedieu-Rouffigny	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	40 000 €	10 000 €	Avis favorable Fiche et financements à globaliser
Tourisme	Création de la Maison du Patrimoine Sourdin	commune	2 000 000 €	En attente co-financement	En cours d'instruction

Axe 1 : projets en cours de définition

- **Création d'une maison des métiers d'arts via l'EPFN** et le dispositif des pépinières d'entreprises, à affiner à la rentrée après RDV avec l'EPFN
- **Signalétique touristique globale du territoire**, en cours d'arbitrage par rapport à la fiche de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
- **Création d'un village artisans**, en cours de discussion en commission économique



Axe 2 : Conforter une dynamique de services publics de proximité

Thème	Action	Maître d'ouvrage	Coût projet	Aide CD50	Avis du CD
Sport	Modernisation de la piscine de Villedieu les Poêles	CDC	1 000 000 €	270 000 €	Avis favorable
Sport	Création d'un terrain multisports à Percy (commune déléguée de Percy-en-Normandie)	Percy-en-Normandie	102 000 €	10 000 €	Avis favorable
Habitat	Requalification des friches pour l'aménagement de logements pour personnes cérébro-lésées à Percy (commune déléguée de Percy-en-Normandie)	Percy-en-Normandie	427 000 €	En cours d'instruction	
Culture	Mise en conformité accessibilité et rénovation de la salle culturelle de Percy (commune déléguée de Percy-en-Normandie)	Percy-en-Normandie	386 770 €	En cours d'instruction	
Culture	Réaménagement et mise en accessibilité de la salle des fêtes de Sainte-Cécile	Sainte-Cécile	117 720 €	8 294 €	Avis favorable
Culture	Extension de la salle communale de Saint Pois (110m ² + 287m ²)	Saint-Pois	173 700 €	20 501 €	Avis favorable
Enfance	Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Saint Pois	Saint-Pois	50 000 €	12 000 €	Avis favorable

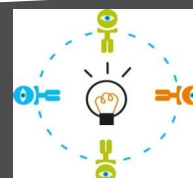
Axe 2 : Conforter une dynamique de services publics de proximité

Thème	Action	MO	Coût projet	Aide CD50	Avis CD
Scolaire	Amélioration énergétique de la cantine du groupe scolaire et mise en accessibilité des salles de classe de Coulouvray-Boisbenâtre	Coulouvray-Boisbenâtre	71 242 €	14 961 €	Avis favorable
Scolaire	Travaux école à Fleury	Fleury	22 996 €	5 059 €	Avis favorable
Scolaire	Construction d'une salle de classe modulaire à La Bloutière	La Bloutière	57 138 €	11 999 €	Avis favorable
Scolaire	Mise en conformité accessibilité et isolation par l'extérieur de l'école primaire Maupas à Percy (commune déléguée de Percy-en-Normandie)	Percy-en-Normandie	610 109 €	137 795 €	Avis favorable
Jeunesse	Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse (ATFJ)	CDC	Actions menées en faveur de la jeunesse via nos centre de loisirs, aide au fonctionnement reconduit annuellement sur présentation de projet (ex : festival des mots, formation langage des signes,...). Montant majoré car PESL en cours		
Jeunesse	Actions Territoriales en Faveur de l'Eco-Citoyenneté (ATFEC)	CDC	Appel à projet destiné aux écoles primaires pour financer des actions en faveur de l'écocitoyenneté. Les écoles répondent en direct		

Axe 2 : Conforter une dynamique de services publics de proximité

- Travaux de rénovation de l'ancien collège de Saint Pois, pôle d'activités et de services, notamment isolation par l'extérieur
- OPAH
- Maison des jeunes, en fonction de l'avancement du projet et du lieu choisi (le mobilier est non éligible)
- Développement espace télétravail, en lien avec le Département dans le cadre de la mise en place d'un réseau départemental de télétravail

7

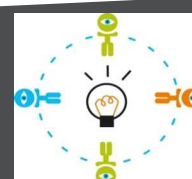


Point global financier

Enveloppe disponible : 768 083 €

- 14 projets potentiellement proposés en incluant les deux appels à projet
- 770 304 € d'aide départementale sollicitée

8



QUESTIONS DIVERSES

1) Information sur le dispositif OCM (opération collective de modernisation)

Monsieur le vice-président en charge du développement économique informe le conseil qu'un comité d'attribution s'est réuni dans la semaine dans le cadre du suivi de l'OCM.

Sur 10 dossiers présentés, 7 concernaient Villedieu Intercom pour un montant de travaux de 118 514.36 € représentant 30 773 € de subvention dont 50 % à la charge de Villedieu Intercom soit 15 386.50 €.

2) Transfert de compétence rendu nécessaire par la loi Notre

Monsieur le Président informe l'assemblée que si la première étape de la loi Notre est franchie à savoir les périmètres des EPCI, il reste une seconde étape tout aussi importante : celle des compétences.

En effet, la loi Notre fixe tout une série d'obligation en matière de compétence impactant fortement Villedieu Intercom. La modification des statuts devra intervenir lors de la prochaine plénière afin de laisser les 3 mois nécessaires aux communes pour délibérer et ainsi disposer de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts au plus tard pour le 31 décembre de cette année.

Voici le planning imposé par le texte :

- 1 janvier 2017 : compétence développement économique en intégralité
- 1 janvier 2017 : politique locale du commerce (intérêt communautaire à définir)
- Mars 2017 : documents d'urbanisme
- 1 janvier 2018 : GEMAPI
- 1 janvier 2020 : assainissement comprenant l'assainissement collectif, le non collectif et les eaux pluviales. Il faudrait prévoir cette étude dès 2018
- 1 janvier 2020 : eau
- 1 janvier 2017 : les compétences déchets et aire d'accueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles

Ce nouveau découpage entre compétences obligatoires et compétences optionnelles obligent à travailler nos compétences optionnelles et notamment à définir l'intérêt communautaire de la compétence culture et de la compétence sport. Les pistes évoquées en réunion de VP8 sont les suivantes, les commissions thématiques devront se réunir fin août/début septembre pour y travailler :

- Compétence culturelle : seraient d'intérêt communautaire les médiathèques, le cinéma, l'école de musique et la programmation ville en scènes
- Compétence sportive : serait d'intérêt communautaire le financement de l'animation sportive des clubs du territoire remplissant des critères à définir et la piscine

3) La maison des jeunes

La municipalité de Villedieu s'interroge sur l'inexistence d'offre à destination des jeunes sur leur commune.

L'offre à destination des jeunes existe sur le territoire mais ne dispose que de deux lieux d'accueil (Percy-en-Normandie et Saint-Pois). Cette question est traitée dans sa globalité au sein de la commission PESL.

L'objectif étant de disposer d'une maison des jeunes communautaire avec plusieurs lieux d'accueil et des projets communs à tous ces adolescents sur l'ensemble du territoire. Une prochaine réunion est programmée dès le mois de septembre sur cette thématique.